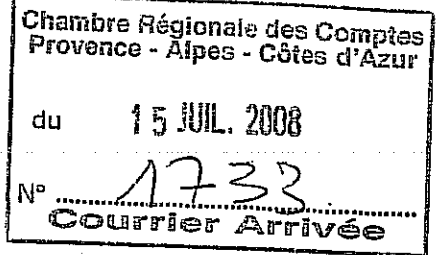


**RE P O N S E   D E**

**Monsieur Michel VAUZELLE  
Président du conseil régional  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**



*Le Député Président*

Marseille, le 09 JUL. 2008

Réf : DGS/BA/MM/MC/08.065

**Monsieur Bertrand SCHWERER**  
**Président**  
**Chambre Régionale des Comptes**  
**14 Traverse Pomègues**  
**13008 MARSEILLE**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me communiquer votre rapport d'observations définitives, sur la mise en œuvre du plan régional de développement des formations par un courrier en date du 10 mai dernier.

Je constate que la plupart des précisions apportées par la Région dans sa réponse du 17 février 2008 et des engagements pris à cette occasion concernant notamment l'organisation de la commande publique de formation ont été pris en compte.

Ce document n'appelle pas d'autres observations de ma part que celles, ci-jointes, concernant le dispositif SEDOP.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*de la meilleure.*

**Michel VAUZELLE**  
**Ancien Ministre**

## Annexe I

### Réponses au rapport d'observations définitives

*En ce qui concerne :*

☞ **La page 11, 1<sup>er</sup> paragraphe :**

*« Les SEDOP mènent une double démarche de coordination : coordination des différents acteurs de l'orientation [...] et coordination au sein des espaces territoriaux d'accompagnement, d'information et d'orientation professionnelle (ETAIOP). »*

« Les SEDOP sont des opérateurs de l'orientation professionnelle au service des usagers et des prescripteurs (ANPE, Mission Locale, PLIE, CAP emploi...).

Leur finalité est de proposer de manière permanente un lieu, des ressources et une expertise permettant prioritairement aux jeunes et adultes en recherche d'insertion professionnelle de faire le point sur leurs connaissances, leurs capacités, leurs projets individuels, en relation avec les possibilités offertes par leur environnement (ce que je sais faire ? ce que je peux faire ? ce que l'environnement offre comme possibles).

Les SEDOP sont intégrés aux ETAIOP et leur fonction est de mettre à disposition les ressources, les aides, les conseils nécessaires à un individu pour construire son parcours d'insertion et de formation.

La coordination des différents acteurs de l'orientation est du ressort de la Région (chargés de mission territoriaux) afin de faire en sorte que sur les ETAIOP des territoires de la Région (COTEF), l'ensemble des acteurs qui accueillent, informent et orientent le public travaillent de manière cohérente, en évitant les doublons et en assurant le plus pertinemment possible le passage de relais entre eux ».